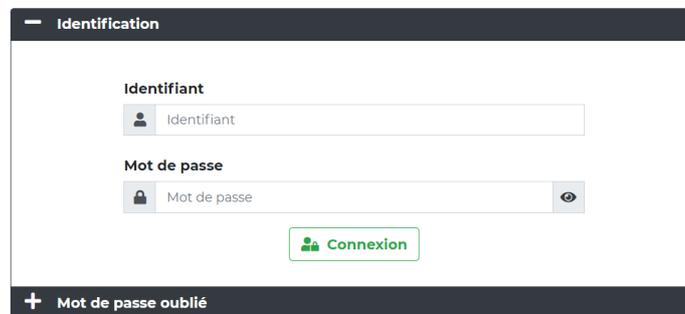


COMMENT NOUS TRANSMETTRE LES PIÈCES DEMANDÉES DE MANIÈRE DÉMATERIALISÉE DEPUIS VOTRE ACCÈS SÉCURISÉ (CRÉÉ AU MOMENT DE VOTRE PRÉINSCRIPTION)

Veillez-vous connecter sur votre «[accès sécurisé](#)» créé lors de votre préinscription à l'examen de rédacteur principal de 2^{ème} classe session 2022 (*attention, à chaque préinscription correspond un numéro d'identifiant*) en cliquant [ici](#) ou depuis le site internet du CDG 72 www.cdg72.fr « rubrique emploi concours » puis « préinscription /accès sécurisé / résultats ».

Puis saisissez :

- ↳ **Votre identifiant** : saisir l'identifiant qui vous a été attribué lors de votre préinscription. *Celui-ci figure sur la première page de votre dossier et vous a été rappelé dans le mail de confirmation de votre préinscription. Si vous n'avez pas reçu ce mail, après avoir vérifié dans vos spams ou courrier indésirables, veuillez contacter le service concours.*
- ↳ **Votre mot de passe** : saisir le mot de passe que vous avez créé lors de votre préinscription.



Une fois connecté(e) à votre espace sécurisé, veillez à procéder à l'étape de validation de votre adresse électronique. Un bandeau vous indique que



Cette étape est nécessaire pour la réception de documents et d'informations.



Si vous n'avez pas imprimé votre dossier de préinscription, vous pourrez le récupérer puis l'imprimer (en cliquant sur le bouton **en bas à gauche de l'écran** « Dossier de préinscription »)



1/ Ajouter votre formulaire d'inscription signé en cliquant sur l'icône dossier.

Envoi des pièces via l'accès sécurisé. Attention veuillez à clôturer l'inscription avant le 21/04/2022 minuit.

Avant le 21/04/2022

- 1 Formulaire d'inscription signé (0/1)
- 2 Etat des services complété par employeur (0/1)
- 3 Dernier arrêté fixant situation administrative, grade et échelon (0/1)

Cliquer sur le bouton pour gérer la pièce à déposer.

CLOTURER
MON INSCRIPTION (= envoi de mes documents au service concours)

ATTENTION : Afin de finaliser votre inscription, vous devez impérativement **CLIQUER** sur le bouton **"CLOTURER MON INSCRIPTION"** avant le 21/04/2022 minuit après avoir déposé votre formulaire d'inscription signé. (Si quelques jours avant cette date, vous n'êtes pas en mesure de fournir votre état des services complété par la collectivité (concours interne et examen pro) ou votre diplôme (concours externe), vous pourrez l'adresser ultérieurement).
Il est vivement recommandé de clôturer votre inscription quelques jours avant la date limite. Il vous appartient en effet de vérifier le jour ouvrable suivant, la bonne réception de votre dossier par le service concours dans le délai imparti.

La fenêtre, ci-dessous s'affichera pour vous permettre de joindre votre formulaire d'inscription (au formats PDF ou GIF ou JPEG ou PNG (10 Mo maximum par document))

Gestion du document '1 Formulaire d'inscription signé' pour la pré-inscription

Format(s) autorisé(s) : PDF ou GIF ou JPEG ou PNG (10 Mo maximum par document)

Dépôt du document autorisé jusqu'au 21/04/2022 inclus

Nouveau fichier : Choisir un fichier | Aucun fichier choisi

Ajouter le fichier

Fermer

Vous devez **choisir le fichier (votre formulaire d'inscription signé)**, puis **ajouter le fichier**.

2/ Une fenêtre « Fichier enregistré » s'ouvre **cliquer sur ok**

www.agirhe-concours.fr indique
Fichier enregistré.

OK

3/ Une fenêtre « gestion du document » s'ouvre. **En cliquant sur l'œil vous pouvez vérifier que vous avez bien ajouté la bonne pièce.** Si ce n'est pas le cas, vous pouvez cliquer sur la poubelle pour supprimer le fichier et en cliquant sur la flèche remplacer le fichier.
Vous devez ensuite cliquer **sur fermer**.

Gestion du document '1 Formulaire d'inscription signé' pour la pré-inscription

Document

1 Formulaire d'inscription signé

Fermer

4/ Répétez les étapes pour ajouter sur votre espace sécurisé les différents documents justificatifs demandés.

Attention : Afin de finaliser l'envoi de votre dossier au service concours, **cliquez impérativement** sur le bouton « **CLOTURER MON INSCRIPTION** » avant la date limite de clôture des inscriptions minuit (heure métropolitaine). *Si vous n'avez pas récupéré auprès de votre collectivité votre état des services ou votre dernier arrêté vous pourrez les transmettre ultérieurement au service concours.*

Envoi des pièces via l'accès sécurisé. Attention veillez à clôturer l'inscription avant le 21/04/2022 minuit.

  1 Formulaire d'inscription signé	 (1/1)
  2 Etat des services complété par employeur	 (0/1)
  3 Dernier arrêté fixant situation administrative, grade et échelon	 (0/1)

Cliquer sur le bouton  pour gérer la pièce à déposer.

 **CLOTURER**
MON INSCRIPTION (= envoi de mes documents au service concours)

ATTENTION : Afin de finaliser votre inscription, vous devez impérativement **CLIQUER** sur le bouton "**CLOTURER MON INSCRIPTION**" avant le 21/04/2022 minuit après avoir déposé votre formulaire d'inscription signé. (Si quelques jours avant cette date, vous n'êtes pas en mesure de fournir votre état des services complété par la collectivité (concours interne et examen pro) ou votre diplôme (concours externe), vous pourrez l'adresser ultérieurement).

Il est vivement recommandé de clôturer votre inscription quelques jours avant la date limite. Il vous appartient en effet de vérifier le jour ouvrable suivant, la bonne réception de votre dossier par le service concours dans le délai imparti.

IMPORTANT-SUIVI DE VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Il vous appartient de vérifier la bonne réception par le service concours de votre dossier dans le délai imparti.

A cette fin, il conviendra de consulter votre « accès sécurisé » le jour ouvrable suivant le dépôt de vos documents, afin de vous assurer que votre envoi s'est bien déroulé. En effet, tant que vous n'aurez pas clôturé votre inscription et que votre formulaire d'inscription ne sera pas parvenu au service concours la mention suivante sera indiquée sur votre accès sécurisé « *Votre pré-inscription a été enregistrée le xxx à xxxx* **ATTENTION, le CDG est en attente de votre formulaire d'inscription à déposer signé sur votre accès sécurisé. Veillez à clôturer votre inscription dans les délais impartis.** »

Il vous est donc **vivement conseillé** de procéder au dépôt de votre dossier **avant** la date limite.

Exceptionnellement, si survenance d'un éventuel problème technique, empêchant le dépôt par voie dématérialisée : vous pourrez retourner votre dossier :

- Soit à l'accueil du Centre de Gestion avant l'horaire de fermeture du centre de gestion à la date du 21 avril 2022 (horaire disponible sur www.cdg72.fr) pour les dossiers déposés directement au Centre de Gestion de la Sarthe (tampon du CDG 72 faisant foi).
- Soit par voie postale (cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi), pour les dossiers acheminés par voie postale (CDG FPT Sarthe - 3, rue Paul Beldant, 72014 Le Mans cedex 2).